



MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DÉCISION DU MAIRE

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AUX PRESTATIONS DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE LOCAUX COMMUNAUX ET DE LA VITRERIE – LOT 1 : PRESTATION DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES LOCAUX DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE ET FOURNITURE DE CONSOMMABLES ASSOCIES

N°2025-16

Le Maire de Bouffémont, Michel LACOUX ;

VU la délibération n°2022-60 du 15 décembre 2022 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil municipal en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la commande publique,

CONSIDERANT que le marché n° 2021.1.2.001– Prestations de nettoyage et d'entretien de locaux communaux et de la vitrerie - lot 1 a pour objet les prestations de nettoyage et d'entretien des locaux de la maison de la petite enfance et la fourniture de consommables associés ;

CONSIDERANT qu'une mise en concurrence a été effectuée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée passé en application de l'article R.2123-1, 1° du Code de la commande publique ;

CONSIDERANT que par décision n°2021-06 portant attribution du marché relatif à des prestations de nettoyage et d'entretien des locaux communaux et de la vitrerie en date du 2 avril 2021, Monsieur le Maire a décidé d'attribuer, notamment, le lot 1 à la société CLEAN SERVICE, domiciliée 11 rue de la Guivernon, 95310 SAINT OUEN L'AUMÔNE pour un montant annuel de 14 354.97 € HT, soit 17 225.93 € TTC ;

CONSIDERANT la nécessité de signer un avenant d'un mois afin d'éviter toute interruption de service dans l'attente de l'attribution d'un nouveau marché,

CONSIDERANT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice considéré ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de conclure, avec la société CLEAN SERVICE, domiciliée 11 rue de la Guivernon, 95310 SAINT OUEN L'AUMÔNE, un avenant n°1 au marché 2021.1.2.001 – entretien des espaces verts - lot 1 : les prestations de nettoyage et d'entretien des locaux de la maison de la petite enfance et la fourniture de consommables associés ; pour une durée de 1 mois à compter du 1^{er} avril 2025 jusqu'au 30 avril 2025,

ARTICLE 2 : L'avenant s'élève à 1 027.30 € HT, soit 1 448.76 € TTC.

Montant initial du lot 1, toutes reconductions confondues :

- Montant HT : 57 419.76 €
- Montant de la TVA : 11 483.96 €
- Montant TTC : 68 903.72 €

Montant initial du marché toutes reconductions confondues:

- Montant HT : 169 782.92 €
- Montant de la TVA : 33 966.58 €
- Montant TTC : 203 749.50 €

Montant du lot 1 après avenant 1 toutes reconductions confondues:

- Montant HT : 58 627.06 €
- Montant de la TVA : 11 725.42 €
- Montant TTC : 70 352.48 €

Montant du marché après avenant 1 toutes reconductions confondues :

- Montant HT : 170 990.22 €
- Montant de la TVA : 34 208.04 €
- Montant TTC : 205 198.26 €

ARTICLE 3 : La présente décision sera communiquée au prochain Conseil Municipal, transmise en sous-préfecture, et affichée conformément à l'article L 2122-23 du CGCT,

ARTICLE 4 : la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Bouffémont, le 05 mai 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Michel LACOUX

